

Pierre Louis Honoré Lemaire 1788-1839 : note sur ses honoraires médicaux et sur sa famille.

Contributors

Lemaire, Jules, 1814-

Publication/Creation

[Place of publication not identified] : [publisher not identified], [1909]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/wkcvdjzn>



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

Un officier de santé Picard.

Pierre-Louis-Honoré Lemaire
1788-1839

*Note sur ses honoraires médicaux
et sur sa famille (1)*

PAR

M. le Dr Jules Lemaire.

[1909]

Un ancien carnet de visites est parvenu jusqu'à nous. Ce « Mémoire », pour adopter le terme employé par son auteur, s'étend de 1809 à 1823 : il a appartenu à un officier de santé de l'ancienne Picardie.

Feuilleté, étudié avec soin, ce cahier permet de suivre pour ainsi dire jour par jour la vie médicale de son ancien propriétaire et permet de recueillir quelques notions sur les honoraires médicaux au début du siècle dernier.

(1) C'est avec un vif plaisir que nous acquittons une dette de reconnaissance en adressant nos bien sincères remerciements aux personnes qui ont bien voulu, dans nos recherches, nous aider de leurs conseils ou de leurs renseignements. Ce sont principalement les Docteurs Prieur, de Paris, Delaunay, du Mans, Henri Petit, de Château-Thierry, M. l'Abbé Tassus de Babœuf, M. Picard, M^e Prévost, notaire à Flavy-le-Martel, M^{es} Desprez, Pain, Lecouvey, Briant, Jourdain, notaires à Noyon, M^e Piot, notaire à Moy, M. le Receveur de l'Enregistrement à Ribemont, MM. les Secrétaires des Mairies de Grand-Essigny, Flavy-le-Martel, Babeuf, Clastres, Caulaincourt, Hargicourt, Marcouin.

Après avoir visité le pays habité par ce médecin de campagne, nous avons voulu savoir ce qu'était cet officier de santé. Connaître ses origines, sa parenté, sa situation de fortune, reconstituer, autant que faire se peut, sa physionomie, sa vie et ses mœurs : telle est la tâche que nous nous sommes imposée. C'est l'ensemble des notes par nous recueillies, notes hâtives et bien incomplètes d'ailleurs, que nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui à la Société française d'Histoire de la Médecine.



Transportons-nous par la pensée dans un petit village du N.-O. du département de l'Aisne. Grand-Essigny, aujourd'hui Essigny-le-Grand, est une bourgade de quelques centaines d'habitants. On aperçoit les toits du village à un kilomètre environ, de la station du chemin de fer, entre Montescourt et Saint-Quentin.

Le soir, au coucher du soleil, quelques brumes s'élèvent révélant de la sorte la présence, à l'Est, de cette voie navigable importante qu'est le canal de la Sambre à l'Oise situé à 2 ou 3 kilomètres. Vers l'Ouest, à une même distance, un brouillard plus intense surgit des marais de Saint-Simon, Artemps, Grand-Séraucourt, Grugies, Castres, marais importants, longs et étroits traversés dans leur longueur par le Canal du Crozat.

Au Nord, se dresse, imposante et massive, la silhouette grise de la Collégiale de Saint-Quentin, à 8 km. 500. La vue s'étend au loin, tout autour de Grand-Essigny, dans un rayon de 8 à 9 kilomètres, car la région est plate et unie : nul bosquet, nulle surélévation de terrain. Ça et là quelques bouquets d'arbres, quelques toits tranchent sur l'horizon.

A 14 kilomètres de là, vers l'Est, dans la direction de Ham, on rencontrerait un petit pays, anciennement

Hérouël, aujourd'hui Foreste, qui vit naître, en 1746, le célèbre Fouquier-Tinville.

Mais il est temps de pénétrer dans le village.

Sur le côté gauche de la route qui mène de Chauny à Saint-Quentin s'élève l'église. A 50 pas de là on voit du même côté la maison d'école, bâtie sur l'emplacement de l'ancien cimetière transporté en dehors du village en 1868. Plus loin, à 50 pas environ, et toujours du même côté, s'élevait, encore en 1904, une maison de modeste apparence, démolie en 1906 : c'est là qu'habitait maître Pierre-Louis-Honoré Lemaire, officier de santé, l'ancien propriétaire du carnet que nous possédons. Cette maison de paysan et de paysan picard était faite de « torchis », selon la coutume ancienne du pays, c'est-à-dire que sur une assise de 50 à 60 centimètres de haut, assise faite de briques et de grès, s'élevait une armature en bois à peine équarri dont les interstices étaient remplis d'un mortier composé de terre grasse et de paille hachée. Couverte en chaume, elle avait un grenier immédiatement au-dessus des appartements. On ne pouvait entrer dans cette maison ayant pignon sur rue qu'après avoir pénétré dans la cour. Deux marches à monter et nous sommes dans la chambre que borde la rue, une porte nous fait passer dans la salle à manger qui commande une autre chambre. Enfin nous arrivons à la cuisine. Nous descendons deux nouvelles marches et nous sommes dans la cour. Encore quelques pas et nous jetons un coup d'œil dans l'écurie, en face de laquelle se trouve la grange. Donc quatre pièces : une chambre sur la rue et une cuisine, toutes deux d'égale grandeur et séparées l'une de l'autre par la salle à manger et par une seconde chambre. 8 ares 10, telle était la superficie occupée par cette construction. En plus de tout cela et attenant à l'ensemble, un jardin de 7 ares 10 et un verger de 25 ares 90.

Malheureusement, il ne nous est pas possible de

donner grands renseignements sur le mobilier qui garnissait la maison. Tout ce que nous savons, c'est qu'en 1840, après décès, les meubles furent estimés pour 758 fr. 75. Trois d'entre eux existent encore : une très jolie commode Louis XV en chêne et remarquable par son épais marbre gris veiné d'argent. Elle servait à conserver le pain ! Quelques planches en bois blanc assemblées entre elles et reposant sur deux tréteaux de même nature : telle était la table de la salle à manger. Enfin un fauteuil en bois verni au siège recouvert de moleskine verte recevait le praticien au retour de ses tournées.

Et nous aimons à nous représenter, les pieds dans l'âtre, la figure vaguement éclairée par le « crachet » picard qui pendait au fond de la cheminée, ce médecin, fils, petit-fils, arrière-petit-fils de médecins, descendant de toute une lignée médicale.



Pierre-Louis-Honoré Lemaire faisait en effet partie d'une ancienne famille de médecins.

Jacques Lemaire. — Du premier Lemaire que nous ayons pu découvrir nous ne savons rien ou presque rien. Il s'appelait Jacques, il était chirurgien du village de Marcoing et avait épousé une demoiselle Dufresnoi. Etant donnés la date et l'âge du décès de son fils, nous pouvons supposer que ce Jacques Lemaire naquit vers 1680. Il exerçait encore en 1721 car, cette année-là, il fit une opération et une application de remède si malheureuses à un nommé Lapousse qu'il fut l'objet d'une plainte déposée le 8 août 1721 par les « Sieurs H. Goubet, docteur en médecine, Pierre Martinet, chirurgien de son excellence M. de Saint-Conté, Pierre Lefuzelier, Jean Henry Pierret, et Antoine Ducroc, maîtres chirurgiens ». Il est vrai que Jacques

Lemaire, contrairement au règlement général, avait « fait œuvre manuelle » « sans être accompagné ou autorisé par quelque docteur ». Il n'était sans doute que chirurgien barbier.

Pierre-Joseph Lemaire. — Jacques Lemaire eut-il plusieurs enfants ? C'est possible. En tout cas, l'un d'eux, Pierre-Joseph, était chirurgien de la communauté de Marcoing où il épousa, le 4 avril 1732, Marie Catherine-Marguerite Decodin de Marcoing après que les fiançailles eurent été célébrées en l'église de Saint-Martin de Cambrai. Les deux époux décédèrent à Marcoing ; le mari mourut à l'âge de 62 ans, le 14 février 1769, « vers les une heure de l'après-midi ». La femme avait « environ 70 ans » quand elle expira, le 22 mai 1777. De cette union naquirent au moins trois fils : Pierre-Philippe, dont nous connaissons l'existence parce qu'il fut témoin au mariage de son frère Robert-Joseph. Il y avait un troisième fils, Jacques-Joseph, plus jeune que Robert-Joseph.

Jacques-Joseph Lemaire. — Jacques-Joseph Lemaire était né à Marcoing le 3 juillet 1742. Il mourut dans cette même ville chirurgien ou officier de santé (2).

Jacques-Joseph Lemaire. — De son union contractée le 31 décembre 1777 avec Marie-Joseph Beauvais, Jacques-Joseph Lemaire eut pour le moins un fils qui porta les mêmes prénoms que son père. Témoin déclarant au décès de son père, il reconnaît exercer la profession d'officier de santé.

Robert-Joseph Lemaire. — D'Aubert ou Robert-Joseph Lemaire ou Le Maire, il ne nous a pas été possible de retrouver l'acte de naissance ni l'acte de dé-

(2) Chirurgien sur l'acte de mariage, officier de santé sur l'acte de décès.

cès; mais nous savons qu'il s'unit, dans l'église d'Hargicourt, le 4 février 1762, à Marie-Louise Cardon. Son acte de mariage lui donne le titre de chirurgien et les noms de Robert-Joseph Lemaire, noms que nous retrouvons sur l'acte de naissance de son fils; mais au mariage de ce dernier, Robert est devenu Aubert et Lemaire s'est transformé en Le Maire. Les époux Lemaire-Cardon eurent pour le moins un fils, Pierre-Philippe.

Pierre-Philippe Lemaire. — Pierre-Philippe Lemaire ou Le Maire fut baptisé à Hargicourt, le 22 avril 1763. Officier de santé à Caulaincourt, il y épousa, le 26 juin 1786, Marie-Louise-Madeleine Mouton, fille d'Augustin Mouton, architecte, et d'Alexandrine Aubert.

Quittant Caulaincourt, où il n'avait pas eu d'enfant, il va se fixer à Flavy-le-Martel, à 11 kilomètres de Grand-Essigny, et il y voit naître cinq enfants : 3 fils d'abord : Pierre-Louis-Honoré, né le 27 juillet 1788, François-Auguste le 22 mai 1790, Jean-Charles, Agathon le 23 janvier 1793, puis deux filles Marie-Céline : Désirée, née le 11 ventôse an III, et Marie-Louise-Célestine, née le 7 floréal an VIII.

Le 7 mars 1845 il perd sa femme, qui meurt à Flavy-le-Martel à l'âge de 82 ans. Lui-même la suit dans la tombe quelques années après, le 30 octobre 1852. Il avait donc 89 ans 1/2.

Certains qui vivent encore et qui se rappellent Pierre-Philippe Lemaire ont gardé le souvenir d'un bon géant (1 m. 95 environ) doux, serviable, bon garçon, de nature affable et simple, ne dédaignant pas de s'attarder chez ses clients pour y boire la bolée de cidre doux si chère aux Picards. Sa femme, toute petite, le traitait, dit-on, avec un grand respect. Elle ne prenait aucune détermination sans poser la question : « Qu'en dit notre

maître ? » Et pour cette interrogation sa petite taille en disproportion avec celle de l'époux respecté l'obligeait à relever démesurément la tête.

Toujours vêtu de l'habit à la française, culottes courtes et souliers à grosses boucles, Pierre Lemaire arpentait le pays à grandes enjambées, les basques de son vêtement lui battant les mollets ; aussi, les gamins du pays, moqueurs parce que picards, s'en amusaient et l'avaient gratifié du surnom de « Lemaire longs pans ».

Le ménage, assure-t-on, était d'une parcimonie légendaire et rare. Le jour venait-il à tomber, les époux se couchaient, réduisant ainsi à son minimum la dépense de chandelle. Mais le mari, surtout, dépassait vraiment les bornes d'une sage économie domestique. Le drap d'Elbeuf coûtait cher et pour ne pas user le fond de sa culotte quoi de plus simple et de plus pratique sinon que de s'asseoir « à cul nu », comme aurait dit Rabelais. Et c'est ainsi qu'agissait Pierre-Philippe Lemaire dans l'intimité. On peut sourire et douter. Cependant il faut bien croire des témoins oculaires dignes de foi. Ce Lemaire exerça son art jusqu'à un âge avancé avec douceur parce qu'il était bon, avec simplicité parce qu'il avait certains côtés un peu rustiques. Rencontrant dans les marais de Saint-Simon une de ses compatriotes en douleurs n'eut-il pas l'idée de l'accoucher et de rapporter l'enfant dans son mouchoir ?

Qu'importent d'ailleurs toutes ces anecdotes ? Revenons à la généalogie médicale qui nous intéresse.

Jean-Charles-Agathon Lemaire. — Donc, après ces digressions rappelons à nouveau que Pierre-Philippe Lemaire eut cinq enfants, deux filles, que nous avons citées et dont nous ne parlerons plus, et trois fils.

Le plus jeune, Jean-Charles-Agathon, fut lui aussi officier de santé. Tel est le titre que nous trouvons indi-

qué sur l'acte de naissance de son neveu Dionis et sur l'acte de décès de son frère François-Auguste.

François-Auguste Lemaire. — Ce frère François-Auguste, officier de santé à Babœuf, dans l'Oise, y mourut à 28 ans, le 19 mai 1818, après avoir eu un fils, Pierre-Alexandre-Dionis. Celui-ci, qui fut curé desservant de Venette, était né d'une union contractée par François-Auguste Lemaire, à Babeuf, le 17 février 1813, avec Aimable-Léocade Beranger.

Il serait curieux peut-être de retracer l'histoire du prédécesseur de Lemaire à Babœuf et qui fut François-Alexandre Guibert, maître chirurgien. Le 7 mai 1772, nous le voyons commis par M. le Marquis de Barbançon pour le remplacer en qualité de parrain au baptême de la deuxième cloche à laquelle il donne les noms de Marie-Louise-Antoinette. Il était donc en bons termes avec la noblesse du pays. Aussi bien sa femme, Marie-Louise Alleaume, devait être dame de qualité puisque, dans la seconde partie de l'année 1775, elle fut inhumée à Babœuf en présence de huit ecclésiastiques des paroisses voisines. De plus, ce maître Guibert s'occupait sans doute aussi de culture, puisque nous le voyons, en 1756 et en 1762, locataire de 23 setiers de terre en 15 pièces. Le fermage à payer à l'Abbaye Saint-Eloi de Babœuf était de 30 setiers de blé et de 230 livres.

Pierre-Louis-Honoré Lemaire. — Enfin l'aîné des fils de Pierre-Philippe Lemaire était Pierre-Louis-Honoré, né le 27 juillet 1788.

Officier de santé à Grand-Essigny, il épouse à Clastres, le 30 août 1810, Marie-Françoise-Honorine Collet, née à Grand-Essigny, le 14 avril 1786. Cette union l'apparentait avec tous les gros cultivateurs de la région. Il est nommé conseiller municipal, le 19 avril 1820, par arrêté du préfet Bon de Talleyrand. Le 16 avril

1821 il est nommé adjoint au maire, M. Blin, son cousin, et il conserve ces fonctions jusqu'à sa mort, survenue à Grand-Essigny, le 26 novembre 1839. Un an avant son décès il avait vu mourir sa femme, le 3 mars 1838.

Un coup d'œil jeté sur le portrait de Louis-Honoré Lemaire vaut mieux que toutes les descriptions les plus habiles. A part le jabot qui manque, la large cravate faisant plusieurs fois le tour du cou, la redingote à grands revers, la face glabre, tout cet ensemble rappelle la tenue du médecin qui pratique la vaccination sur l'estampe de Boilly datée de 1827. De ce mariage Lemaire-Collet sont nés quatre enfants.

1° Elisa-Sidonie (27 mai 1811-21 février 1813);

2° Marie-Louise-Joséphine, née le 25 janvier 1814, mariée à Joseph-Isodore Brunoit, épicier à St-Quentin;

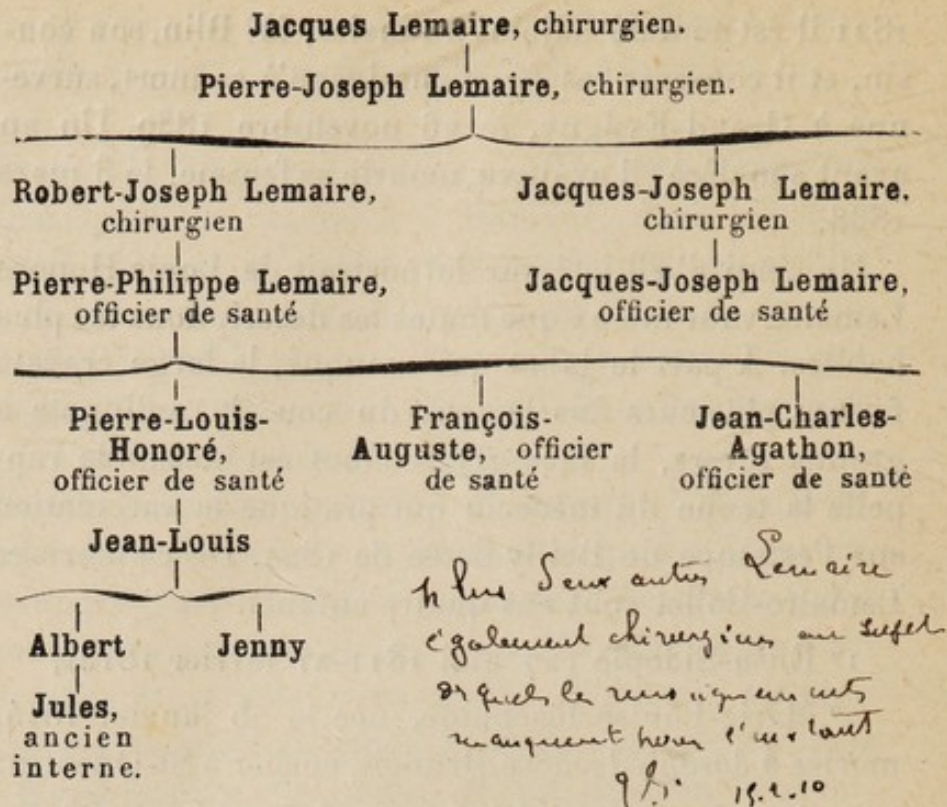
3° Jean-Louis-Désiré (25 août 1815-1^{er} mars 1861);

4° Théophile, né le 22 mars 1820, décédé à Neuilly-sur-Seine il y a quelques années seulement.

Ainsi, comme nous l'avons dit au début et comme nous venons de le voir, Pierre-Louis-Honoré Lemaire, dont nous étudierons le carnet de visites, faisait partie d'une vieille famille médicale. Officier de santé, il avait deux frères officiers de santé, un père et un oncle médecins, un grand-père et un grand-oncle chirurgiens, un arrière-grand-père chirurgien, ce dernier fils de chirurgien.

Et encore nous reconnaissons que cette généalogie est à compléter.

Aussi bien on peut la résumer par le tableau ci-dessous.



Des descendants de Pierre-Louis-Honoré Lemaire, un seul, le seul d'ailleurs qui porte le nom de Lemaire, embrassa la carrière médicale comme son arrière-grand-père. Il a l'honneur d'être ancien interne des hôpitaux de Paris. Les autres sont devenus de riches marchands. Disons cependant que le Dr Mouffliers, de Villers-Cotterets, est un des descendants de M^{lle} Collet, belle-sœur d'Honoré Lemaire.

Pourquoi les fils n'ont-ils pas continué la tradition ? Théophile, le dernier né, tempérament artiste et quelque peu bohème, avait 19 ans à la mort de son père. Peut-être a-t-il suivi l'exemple de son frère Jean-Louis-Désiré, qui était entré dans le commerce probablement pour cette raison qu'il ne se sentait aucun tempérament chirurgical. La moindre goutte de sang le faisait, dit-on, « se trouver mal ». Cet excès de sensibilité curieux, pathologique peut-être, peut sans doute être rapproché plus ou moins de certains phénomènes bizarres présentés par son cousin germain Pierre-Alexandre-Dionis

Lemaire, curé de Venette. Celui-ci, tuberculeux pulmonaire il est vrai, se plaignait de troubles vertigineux dont il ne souffrait que lorsqu'il célébrait la messe; aussi lui fallait-il un autel bas et sans marche avec un prie-Dieu pour s'appuyer de temps à autre.

Le petit-fils d'Honoré Lemaire, Albert, fils de Jean-Louis, aurait sans doute choisi la carrière médicale pour laquelle il avait certains goûts, s'il y avait été poussé, si les circonstances s'y étaient prêtées et si, orphelin de père, à 17 ans il n'avait dû reprendre la suite des affaires paternelles.

Quant à Jules, l'ancien interne, l'arrière-petit-fils d'Honoré, le fils d'Albert, il a choisi très jeune la carrière médicale alors qu'il ignorait totalement toute cette lignée de médecins dont il descend.



Mais il est temps d'entreprendre l'étude du « Mémoire » qui pourra nous renseigner sur les honoraires médicaux en ce qui concerne la période de 1809 à 1823 et les friands des choses passées aimeront à feuilleter ce gros cahier tenu avec un ordre parfait. Commencé le 17 octobre 1809, il se termine en juillet 1823.

Notre Honoré Lemaire était à la fois médecin, chirurgien accoucheur, pédiâtre, dentiste puisqu'il arrachait les dents, oculiste puisqu'il prescrivait des collyres et fournissait des lunettes à ses malades. Il faisait donc, comme c'était la coutume, de tout un peu et ses occupations ne l'empêchaient pas (ce carnet nous le prouve) de s'occuper du ménage et de ses intérêts pécuniaires.

Il semble qu'à cette époque le médecin ne faisait que des visites à domicile. Elles sont toutes soigneusement consignées dans le mémoire par noms de communes et par noms de malades. Comme dans ce carnet nous

trouvons qu'il y est parlé souvent du cheval et de l'écurie, mais jamais de la voiture ou de la remise, nous pensons que le médecin faisait sa tournée à cheval.

Le rayon d'action de notre chirurgien officier de santé était assez étendu. Nous le voyons faire des visites dans les environs : à Benay distant de Grand-Essigny de 3 kilomètres, à Urvillers (3 km.), à Guntescourt (4 km. 500), à Castres (4 km. 500), à Lizerolles (4 km. 500), à Grand-Seraucourt (5 km.), à Giffecourt (5 km.), à Grugies (5 km. 500), à Montescourt (5 km. 500), à Clastres, où il s'était marié (6 km. 500), à la Fontaine-aux-Clercs (7 km.), à Gauchy (7 km.), à Gibercourt (même distance), à Itancourt (idem), à Ly-Fontaine (7 km. 500), à May (7 km. 500), à Rémigny (8 km.), à Liez (11 km.). Sa réputation s'étendait sans doute jusqu'à Saint-Quentin (8 km. 500), puisque nous savons qu'il y donna ses soins, en 1813, à M^e Wimi, huissier, et qu'il en reçut 8 fr. 50 d'honoraires en 1817. Plusieurs fois il alla jusqu'à la Fère (17 km.), mais jamais, vers le sud, par pur esprit de filiale déontologie, il ne dépassa Clastres, Saint-Simon (11 km.), Montescourt, villages voisins de Flavvy-le-Martel, où il était né, où résidait et exerçait son père, Pierre-Philippe.

Il ne nous a pas été possible d'établir de tarif kilométrique pour toutes ces visites, en supposant toutefois qu'il en existât un, et cela, nous le verrons plus loin, parce que visites et fournitures de médicaments sont le plus souvent comptées ensemble.

Le prix des consultations était des plus variables. Il oscillait entre 1 fr. 25 (55 visites dont une de nuit : 69 fr. 50), et 0 fr. 35 (51 visites, soit 20 fr. 70). La visite de nuit était comptée 1 fr. Déjà il existait un service de médecine gratuite pour les pauvres, service qui était payé ordinairement à l'année, et sans doute était réglé par les autorités du pays. « Reçu le 21

« septembre 1818, 75 fr. pour traitements faits aux
« indigents de la commune d'Itancourt depuis le 12
« juin 1817 jusqu'au 15 février 1818. » « Le 13 no-
« vembre 1820, reçu 66 fr. 60 pour traitements faits
« aux indigents de la commune d'Itancourt depuis le
« 15 février 1818 jusqu'au 15 décembre 1818. » Les
communes mettaient donc quelque temps à s'acquitter et nous verrons d'ailleurs que les particuliers agissaient de même.

Les maîtres ne se considéraient pas comme responsables des frais médicaux occasionnés par le personnel qu'ils occupaient : « M. Blin, du fort, a payé le 24
« juillet 1816.— Florentine, la servante, doit un franc
« pour une saignée du bras et une dent. M. Blin
« n'ayant pas satisfait à ce payement. »

Cependant à cette époque, si les assurances sur les accidents n'existaient pas, le médecin pouvait être appelé à délivrer des certificats de blessure ou de maladie, car de tous temps l'autorité administrative ou judiciaire a eu recours aux lumières des médecins ou des chirurgiens. « Je soussigné, etc..., atteste que Ursule
« F... est dans l'impossibilité de faire aucun voyage
« en ce moment, vu qu'elle éprouve momentanément
« les douleurs de l'enfantement et que divers accouche-
« ments ont été provoqués chez elle avant terme par la
« moindre fatigue. »— « Je soussigné, etc..., certifie que
« le sieur Antoine L..., résidant à A..., a été attaqué de
« fièvre adynamique dans le courant de novembre
« 1819 que ce fut qu'avec la plus grande peine qu'il a
« pu échapper à la mort dont cette maladie le me-
« naçait... »

Aucune trace d'honoraires ne subsiste au sujet de ces certificats.

La chirurgie et l'obstétrique ne paraissent pas d'ailleurs, en 1809, être beaucoup plus rémunératrices que la médecine. On demandait tantôt 1 fr., tantôt 0 fr. 75

pour une saignée du pied. La saignée du bras était tarifée 0 fr. 50, l'extraction d'une dent tantôt 1 fr., tantôt 1 fr. 50 et une vaccination 2 fr.

Impossible de retrouver le prix « de la section du « filet au nouveau-né », mais en février 1818 Honoré « Lemaire reçut 1 fr. 50 de M. J. B. P... fils pour « extraction de corps étranger du vagin de sa petite ».

Un accouchement rapportait de 5 à 6 francs. Les complications étaient certainement fréquentes, à en croire le « Mémoire », car de nombreuses visites devenaient nécessaires, des médicaments étaient utiles et les honoraires s'en augmentaient d'autant.

On est en droit, en effet, de supposer que, pour le médecin, la pharmacie fut le plus clair de ces bénéfices. Certains médicaments ordonnés le sont encore aujourd'hui, tel le camphre dont il était fait une grande consommation; d'autres le sont moins, telles, par exemple, la bouteille lactifuge, l'eau végéto-minérale, la potion composée (3 fr. 50), la bouteille antiputride, la bouteille résolutive.

Certains seront peut-être, comme nous, obligés d'avouer qu'ils ignorent totalement ce qu'était la « bouteille de potion anodine ». Elle coûtait fort cher et ne semblait pas d'ailleurs produire un grand effet. On fit à « M. Saget de Clastres deux ouvertures de jambes (3 fr.) ». On lui fit boire « onze bouteilles de décoction anodine, soit 27 fr. 50 », ce qui ne l'empêcha pas d'être malade du 4 septembre au 21 octobre 1814. Faut-il voir là l'analogue de l'eau anodine recommandée en 1692 par M. de Bligny fils, apothicaire ordinaire du Roy, et qui « apaisait avec une promptitude surprenante la douleur de dents, toutes les « espèces de coliques, les véroliques, les rhumatismes, « les douleurs causées par le mercure, la sciaticque et les « gouttes des mains et des pieds ? », ou bien s'agit-il de la liqueur anodine de Frédéric Hoffmann, mélange

d'alcool et d'éther sulfurique inventé par ce médecin, qui mourut en 1742 ?

Enfin nous voyons aussi 3 fr., réclamés pour « traitement de la gale au petit ».

Soit dit en passant, les prix indiqués pour les médicaments sont ceux du produit à proprement parler. Les bouteilles étaient prêtées au malade, puis rendues à l'officier de santé qui tenait un compte rigoureux des entrées et des sorties.

Malgré ces prix peu élevés, ou qui nous paraissent tels, le médecin avait bien des difficultés pour recouvrer ses honoraires. Les soins donnés à Pierre Gambard de mai 1818 à avril 1822 s'élèvent au total de 22 fr. 50. Aussi bien ce même Pierre Gambard devait déjà 42 fr. 55 pour soins donnés de 1812 à fin 1817. Voilà donc un client bien lent à s'acquitter de ses devoirs et il n'était pas le seul à agir ainsi.

En présence d'une si grande négligence, que faire ? Force était de demander ou d'accepter des acomptes, cela se voit à chaque page du « Mémoire » où tout est minutieusement relaté en détail.

Le 26 mars 1814, « la veuve Pajot doit 23 fr. 50 sur « quoi j'ai reçu 16 fr. le 19 juin 1814 ». L'année précédente la même dame avait déjà honoré son médecin en deux fois : « Le 17 avril visite, me redoit 70 centimes. »

Un héritier peu lettré : « résidant à la sidevant « abaye de vermand » qui lui aussi avait oublié le médecin de feu son « baux perre », écrit le 17 décembre 1817 à M. Vinchan, huissier du canton, que ce n'est pas un « oublit » qu'il « réglera » et en outre de la somme je m'oblige « aux intérêt qu'il vous fairat plai- « sir ou à Monsieur Le Maire ». Il avait donc fallu recourir aux grands moyens et employer les menaces.

Tous ces honoraires ou comptes étaient payés en argent, parfois ils consistaient en avoine, poulets, etc...

« J'ai reçu des haricots qu'il faut défalquer de la
« somme de 41 fr. 70, 7 juillet 1818. »

On comprend alors qu'en présence de tant de mauvais vouloir le praticien devait être parfois gêné et devait se trouver dans l'obligation d'emprunter. Ce qui le fait supposer c'est la formule d'un billet à ordre reconnaissant avoir touché 2.100 fr. pour valeur reçue comptant. Aussi bien l'emprunteur devenait quelquefois prêteur à son tour et obligeait ses amis à « cinq du cent », ce qui n'a jamais été un taux usuraire. « Compte de prêt d'argent à François D... J'ai prêté
« 200 francs dans le courant d'août 1813, sur quoi il
« m'a été rendu 53 fr. le 20 novembre 1813, etc... etc... »

Dans ce « mémoire », véritable carnet de ménage ou livre de famille, se trouvent ainsi mille autres renseignements d'intérêt variable : recette pour le cirage, détail du « fouissage du jardin », « compte de nos gerbées », « naissance de mes enfants » avec la date et l'heure, plus le nom des parrains et marraines.

Le 16 mai 1814 il y est signalé le « passage de 25.000 russes et le séjour de 3.500 h. ». Enfin on y trouve aussi le « compte de Marguerite ». « Le 8 janvier 1820 lui avoir donné 1 fr. 10 plus le même jour lui avoir
« donné 8 fr. ». « Le 10 février lui avoir donné 1 fr. 55
« pour tablier. Au mardi-gras 20 centimes. » Quelle était cette Marguerite ? Ce n'était ni la femme St-Honoré Lemaire ni une de ses filles. Peu importe d'ailleurs.

* *

Tels sont les honoraires les plus typiques que nous avons pu retrouver.

Mais une question se pose : A travailler à de tels tarifs que pouvait économiser pour ses vieux jours notre officier de santé ?

Il est difficile de répondre d'une façon certaine, car

malheureusement nous n'avons pas son livre de dépenses ménagères en admettant qu'il en ait eu un, ce qui est très probable étant donné l'ordre que trahit le carnet de visites. De plus, quelques pièces notariées nous font défaut. Aussi sommes-nous réduit à des hypothèses, hypothèses qui, il est vrai, sont basées sur des chiffres, c'est-à-dire sur la fortune laissée à leur décès par quelques-uns des Lemaire.

Pour fixer les idées, il est utile de rappeler ici que Pierre-Louis-Honoré Lemaire mourut bien avant son père dont, par conséquent, il n'avait pas encore hérité. Or, suivant acte passé devant M^e Carlier, notaire à Flavy-le-Martel, du 4 sept. 1846, c'est-à-dire six ans avant sa mort, M. Pierre-Philippe Lemaire, chirurgien à Flavy-le-Martel, père d'Honoré Lemaire et veuf de Madame Marie-Madeleine Mouton, a fait donation entre vifs à ses petits enfants, savoir :

a) M^r Pierre-Alexandre Lemaire, prêtre desservant la commune de Venette (Oise), celui-ci représentant Auguste Lemaire, son père, décédé médecin à Babœuf (Oise) en 1819.

b) Et ensemble :

1^o) M^r Louis-Désiré Lemaire, négociant à St-Quentin, devenu époux de Claire Jacquemin ;

2^o) M^r Louis-Désiré-Théophile Lemaire, commis négociant, à St-Quentin ;

3^o) Et Madame Marie-Louise Lemaire, épouse de Joseph-Isidore Brunois, marchand épiciier à Saint-Quentin, ces trois derniers représentant leur père M. Lemaire-Collet, décédé à Essigny-le-Grand, le 25 novembre 1839.

De la moitié des biens ci-après qui dépendaient de la communauté d'entre M. et M^{me} Lemaire-Mouton et ainsi appartenant déjà pour l'autre moitié aux petits-enfants Lemaire, donataires en leur qualité d'héritiers de Madame Lemaire-Mouton :

Immeubles à Flavy-le-Martel,

- 1^o Une maison Grand'rue, avec 51 ares 49 ca. ;
- 2^o Une autre maison aussi Grand'rue, avec 25 ares 75 ca. ;
- 3^o 45 ares de terre au Clos Monnet ou le Clos de Justice ;
- 4^o 42 ares 91 de terre au Détroit bleu ;
- 5^o 63 ares 52 ca. de terre au clos Terrial.

Tous ces biens et immeubles ont été par la suite vendus savoir :

L'article 1 ^{er} , le 19 mai 1853, moyennant.	6.100	francs.
L'article 2, le 3 novembre 1852, pour.	2.700	—
L'article 3, le 11 avril 1847, pour.	2.100	—
L'article 4, le 26 septembre 1847, pour.	1.450	—
L'article 5, le 20 avril 1847, pour.	1.800	—

Le produit de ces diverses ventes s'élève donc à 14.150 francs.

Il est à croire qu'en mourant Pierre-Philippe Lemaire-Mouton, qui avait donc au préalable fait don de sa fortune à ses présomptifs héritiers à charge de rente viagère, n'a laissé que peu de chose : son mobilier et quelques dernières économies enfouies dans des pots de fleurs cachés sur les poutres de son grenier.

A l'époque, du reste, les fortunes, suivant l'ancien adage « *res mobilis res vilis* », ne comportaient guère autre chose que des immeubles. Partant la fortune de M. et M^{me} Lemaire-Mouton ne devait guère comprendre que les immeubles prérappelés.

Voici donc la fortune laissée par le père d'Honoré Lemaire : elle constitue une première donnée.

Mais établir le total des économies faites par Honoré Lemaire n'est pas chose facile. Nous avons bien la déclaration de succession faite à l'enregistrement de Ribemont, mais nous n'avons pas pu retrouver le contrat de mariage qui eût été une base utile pour nos calculs.

Mais, dans l'espèce, avoir en mains le contrat de

mariage de l'un des frères est chose précieuse en admettant, bien entendu, que la dot constituée à l'un ait été égale à la dot constituée à l'autre.

Un des frères Lemaire, François-Auguste, qui exerçait à Babœuf, village de l'Oise distant à vol d'oiseau de 25 kilomètres de Grand-Essigny, s'est marié avec contrat. Aux termes de celui-ci, reçu par M. Leclère, notaire à Chauny, le 10 février 1813, François-Auguste Lemaire a apporté en mariage 4.000 francs et il lui a été constitué en dot par ses père et mère 2.000 francs.

Donc si l'un des Lemaire a reçu 2.000 francs de dot constituée par ses père et mère, on peut croire qu'il en fut de même pour tous les enfants ou du moins pour les trois fils.

La déclaration de succession, souscrite le 25 mai 1840, constate que M. Pierre-Louis-Honoré Lemaire est décédé le 25 novembre 1839 et que l'actif héréditaire comporte moitié des biens de communauté ci-après :

Mobilier.....	758,75
Créances actives non détaillées.....	18.120,55
Total...	<u>18.879,30</u>
Moitié à la succession.....	9.439,65

Différents immeubles à Essigny, revenu 558 fr., capital 11.160 fr.

Moitié à la succession, 5.580 fr.

Voici donc un inventaire après décès se montant à 30.039 fr.30.

Cette attribution de « moitié à la succession » nous permet de supposer, soit que Louis-Honoré Lemaire s'était marié sans contrat et par conséquent sous le régime de la communauté pure et simple, soit sous le régime de la communauté réduite aux acquêts et c'est

dans ce cas surtout qu'il est regrettable de ne pas avoir de contrat de mariage.

Nous n'avons pas le détail des immeubles signalés dans cette déclaration de succession ; mais nous savons qu'en 1898 Honoré Lemaire possédait 6 hectares 31 ares en 15 parcelles, y compris la maison pour 8 ares 10 ; le jardin pour 7 ares 40 ; le verger pour 25 ares 90. Ceci d'ailleurs n'a pas grande importance. Remarquons en effet que les créances actives non détaillées constituent plus de la moitié de l'avoir au décès.

Né en 1788, Louis-Honoré Lemaire a commencé son mémoire en 1809 à l'âge de 21 ans, c'est-à-dire sans doute au début de sa carrière. Mort en 1836, il avait donc exercé pendant trente ans.

* * *

Tels sont les renseignements que nous donnent aujourd'hui et l'étude de ce Mémoire et les recherches qu'elles nous a occasionnées.

A la vérité renseignements bien incomplets.

Où tous ces Lemaire ont-ils fait leurs études médicales ? Nous l'ignorons encore, mais ce ne fut ni à Amiens, ni à Reims, ni à Lille. Peut-être à Arras ou à Douai, peut-être à Paris.

Qu'étaient Charles-Agathon Lemaire, les deux Jacques-Joseph Lemaire, le père et le fils, qu'était l'ancêtre Jacques de Marcoing ? Quel était leur titre exact ? Les uns sont indiqués tantôt comme officiers de santé, tantôt comme chirurgiens. D'autres ont le titre unique de chirurgiens, mais étaient-ils maîtres en chirurgie, chirurgiens, non maîtres ou chirurgiens barbiers ? Certains d'entre eux ont-ils joué un rôle quelconque dans l'histoire locale du pays qu'ils habitaient ? Autant de questions auxquelles nous ne saurions répondre pour l'instant.

De plus, que de lacunes ! Nous n'avons pas pu remonter au-delà de 1700, il nous a été impossible d'établir un tarif kilométrique d'honoraires, nous n'avons pas pris la peine de rechercher le prix des médicaments fournis par le médecin, malgré tout nous avons voulu présenter ce petit travail tel quel à la Société française d'Histoire de la Médecine dans le but avoué de susciter d'autres recherches.

Car, pour incomplets qu'ils soient, nos renseignements pourront être sinon complétés, tout au moins contrôlés, par d'autres et par certains.

En effet le père du Dr Bucquoy exerçait dans la même région qu'Honoré Lemaire, à Ham, et cela à une époque un peu postérieure.

Le successeur d'Honoré Lemaire à Grand-Essigny a été le Dr Lambert, officier de santé, et qui est mort en 1890 ayant exercé jusqu'à son dernier jour. Son fils est médecin à Paris.

Que ces lignes viennent à tomber sous les yeux du Dr Bucquoy ou du Dr Lambert, et il sera facile à ces deux docteurs, fils de médecins, de compléter ou de contrôler nos dires s'ils peuvent retrouver quelques données dans leurs papiers de famille.

Notre Honoré Lemaire eut, sans conteste, une bibliothèque médicale. Un de nos grands regrets fut de n'avoir pu encore en retrouver sa constitution. Peut-être y arriverons-nous. Mais, toujours par comparaison, nous pouvons nous en faire une idée.

Là encore il faut en revenir à son frère François-Auguste, officier de santé à Babœuf.

L'inventaire dressé après son décès, le 25 mai 1818, par les soins de M^e Boulanger, notaire royal à Noyon, porte que le mobilier dépendant de la communauté a été prisé une somme totale de 533 francs vingt-cinq centimes, y compris une bibliothèque comprenant les ouvrages suivants :

1^o *Traité des maladies des voies urinaires*, par Chopart, 2 volumes.

2^o *Phtisie pulmonaire*, par Portal, 1 volume.

3^o *Nouvelle méthode des accouchements*, 1 volume.

4^o *Pathologie chirurgicale*, par Latron (?), 2 volumes.

5^o *Essai d'une méthode analytique appliquée à toute la branche de la médecine*, 1 volume.

6^o *Traitement des fièvres inflammatoires*, 2 volumes.

7^o *Manuel d'anatomie*, par Meyrier, 1 volume.

8^o *Cours pathologique chirurgical*, par Neveu, 2 volumes.

9^o *Eléments de pharmacie*, par Beaumetz, 2 vol.

10^o *Traité de panologie (?)*, par Gavart, 2 vol.

11^o *Autre traité de panologie*, par Aubin, 2 vol.

12^o *Eléments de botanique*, 1 vol.

13^o *Le cours de Boyer*, par Richerand, 2 vol.

14^o *Manuel médical de Wigne*, 3 vol.

15^o *Traité des maladies vénériennes*, 1 vol.

16^o *La Physiologie*, par Richerand, 2 vol.

17^o *Nosologie chirurgicale*, par Richerand, 3 vol.

18^o *Le Médecin herboriste*, 1 vol.

19^o *Traité complet d'Anatomie*, 2 vol.

20^o *Cours élémentaire de pratique médicale*, 1 vol.

21^o *Traité d'anatomie*, par Boyer, 1 vol.

22^o *Opérations de chirurgie*, par Divim, 2 vol.

Soit 22 ouvrages médicaux divers en 37 volumes et 67 autres volumes dépareillés tant de l'histoire de France que des œuvres de Rousseau, Fontenelle, Crébillon et autres.

L'ensemble de cette bibliothèque a été estimé 42 fr.

Mais si nous n'avons pas la bibliothèque d'Honoré Lemaire, par contre, nous avons son forceps qui, si mes souvenirs sont précis, était un forceps à courbure

pelvienne modèle de Levret, l'articulation des deux branches se faisant par la pression d'une grosse vis. Nous pouvons, à titre de curiosité, montrer à la Société d'Histoire de la Médecine la trousse d'Honoré Lemaire, trousse venant de chez Charrière. Nous avons aussi un vieux bistouri, une scie à amputation et un phleboto-me qui ont appartenu soit à cet Honoré Lemaire, soit à son père, Pierre-Philippe.

Le 15 Mars 1848. Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
un rapport sur la situation des
affaires de la Colonie de la Nouvelle-
Orléans pendant le trimestre écoulé.
J'ai l'honneur à vous en adresser
un autre sur la situation des
affaires de la Colonie de la Nouvelle-
Orléans pendant le trimestre écoulé.
J'ai l'honneur à vous en adresser
un autre sur la situation des
affaires de la Colonie de la Nouvelle-
Orléans pendant le trimestre écoulé.